



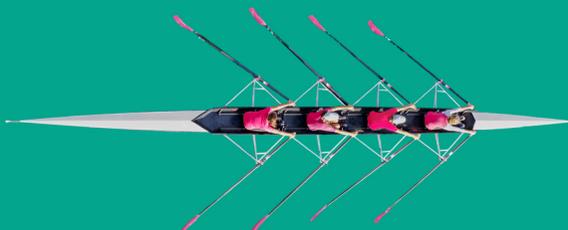
**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

TRANSPORT PARTAGÉ : ON A TOUS À Y GAGNER !

Votre médecin vous a prescrit un transport en Véhicule Sanitaire Léger (VSL) ou taxi conventionné ? Il sera partagé avec d'autres patients, sauf avis médical. Si votre trajet concerne un soin répétitif : en cas de refus, le tiers payant ne s'applique pas et vous devrez avancer les frais.



EN PARTAGEANT VOTRE TRANSPORT, VOUS :

- Soutenez notre système de santé en participant à la réduction des dépenses.
- Adoptez une attitude éco-responsable.



ESTIMATION DU COÛT D'UN TRANSPORT DE 50 KM EN ISÈRE
en taxi conventionné et véhicule sanitaire léger :

En cas de transport individuel

48 €

En cas de transport partagé

34 €

FAITES CONFIANCE À VOTRE MÉDECIN